

# LE PAYS LAURENTIEN

## LE REGIME FEODAL EN CANADA

Quelques écrivains américains, et parmi eux, Parkman, dans son "Old Regime", ont prétendu que l'introduction du régime féodal dans la Nouvelle-France, avait été la cause principale de la décadence et finalement de la ruine de l'influence française en Amérique.

A première vue, on serait tenté de les taxer d'ignorance; mais il semble que leur affirmation soit plutôt l'expression d'un vague sentiment d'antipathie que d'une connaissance insuffisante du sujet. Remplis d'admiration pour les institutions qui ont assuré le développement si rapide de la grande république américaine, ils ont cru qu'elles constituaient le seul type possible de perfection sociale, et tout entiers dans leurs idées, ils se sont prononcés catégoriquement contre un mode de colonisation qui leur semblait avoir eu des conséquences si désastreuses. Tel n'est pas le cas cependant. Le régime féodal au Canada, après avoir été un magnifique instrument de peuplement, devait devenir le point de départ de notre organisation paroissiale, et contribuer dans une large mesure à la survivance de la race française en Amérique.

Elevés sous le régime féodal, nos ancêtres ne pouvaient concevoir un système différent, et telle qu'elle fut établie sur les rives du Saint-Laurent, la tenure seigneuriale était bien propre à assurer le développement rapide d'une colonie, autant et peut-être plus que le système de tenure en **franc et commun soccage** que les colons anglais implantèrent sur les bords de l'Atlantique.

Si le développement des colonies françaises en Amérique ne fut pas aussi rapide que celui des colonies anglaises, ce n'est au régime féodal lui-même qu'il faut nous en prendre, mais à des causes qui lui sont tout-à-fait étrangères, dont la première et la principale, fut la centralisation trop prononcée du pouvoir, ce qui eut pour effet de paralyser toute initiative individuelle. D'autres causes d'infériorité plus intimes se greffèrent sur celle-ci et amenèrent insensiblement la perte du Canada pour la France.

Le pays découvert et conquis sur les nations indigènes plutôt par la croix et le zèle des missionnaires, que par l'épée et l'intrépidité du soldat, il s'agissait de le peupler, d'y attirer des colons. C'est dans ce dessein que les monarques français appliquèrent à la Nouvelle-France le système des concessions seigneuriales.

Des étendues assez considérables de terrains furent données à ceux des colons qui appartenaient à la bourgeoisie, et qui, ayant un petit capital, pouvaient le faire servir à mettre en valeur leurs terres.

“Le seigneur, dit Rameau, n'était à vrai dire au Canada, que l'entrepreneur du peuplement d'un territoire donné, et le bénéfice qui lui était attribué était loin d'être excessif; il fallait pour tirer parti de la seigneurie qu'il y attirât des colons, et il était lié à sa colonie, non par l'intérêt transitoire d'un homme une fois payé, comme le spéculateur, mais par celui d'une rente et de droits perpétuels.”

Nous avons dans ces quelques lignes la raison de l'établissement du régime seigneurial sur les rives du Saint-Laurent. Le seigneur en prenant possession de sa concession devenait ce que nous appelons aujourd'hui un agent de colonisation; il devait recruter des colons, les établir, les soutenir par ses encouragements et ses conseils, les aider même matériellement; il avait un intérêt immense à le faire, car ses domaines ne prenaient de l'importance que par l'augmentation de la population et le développement de la culture.

Aussi, les premiers seigneurs comprirent parfaitement leur rôle, et s'occupèrent avant tout de peupler leur seigneurie, en recrutant eux-mêmes en France et autour d'eux les bras dont ils avaient besoin pour abattre la forêt qui couvrait leur domaine.

Robert Giffard, le premier seigneur de Beauport, fait une ample moisson de colons dans son pays natal, au Perche; il décide à le suivre non-seulement des familles du peuple, mais aussi des gens de la petite noblesse, comme les Juchereau (de la Ferté et des Chastelets).

Le sieur Cheffault de la Regnardière, premier concessionnaire de la Côte de Beaupré, et le sieur Jacques de Castillon, premier concessionnaire de l'île d'Orléans, afin de pousser l'établissement de leurs seigneuries, forment en France, une compagnie, dont les membres se font agents de recrutement pour le Canada. Comme Giffard, ils recueillent une belle moisson de colons, surtout dans les paroisses de Normandie; ce sont eux qui envoient au pays les familles des Legardeur (de Repentigny et de Filly) des Leneuf (de la Poterie et du Hérisson) qui jouèrent un rôle important dans la colonie.

Les Jésuites, qui avaient été dotés de belles étendues de terrain, devinrent, surtout par la publication de leurs Relations, qui sont

répandues à profusion par toute la France de puissants auxiliaires dans ce travail de recrutement; ils décident bon nombre de jeunes gens à passer au Canada.

Et que dire de l'immense travail accompli par les membres de la société de Notre-Dame-de-Montréal; quel zèle les sieurs de Fau-camp, de la Dauversière, de Maisonneuve, déploient pour recruter les hommes dont ils ont besoin pour l'établissement de la belle concession qu'ils ont obtenue du roi.

A leur tour, les membres de la bourgeoisie de la petite noblesse, comme les Juchereau, les Legardeur, les Leneuf, et même des gens d'humble condition, comme Louis Hébert, Nicolas Marsolet, Jean Godefroy, Jean Bourdon, Charles Lemoine, Pierre Boucher, reçoivent, en récompense de leur zèle et de leur bravoure, des seigneuries qu'ils s'efforceront de rendre prospères et productives. Malheureusement le manque de ressources ne leur permettra pas d'aller eux-mêmes chercher en France les colons dont ils ont besoin; c'est autour d'eux qu'ils devront les recruter, et l'on comprend que, vu la faiblesse numérique de la population primitive, ce travail ne pourra se faire que fort lentement. Quelques-uns succomberont à la tâche; d'autres, comme les Boucher, les Lemoine, réussiront si bien qu'ils mériteront d'être anoblis, et deviendront les chefs des plus illustres familles de la colonie.

Avec l'arrivée des soldats du régiment Carignan-Salières, en 1665, une nouvelle phase du régime féodal, au Canada, se développe; nous assistons à la colonisation militaire. Talon a vu que la grande route suivie par les Iroquois dans leurs sanglantes incursions, est celle du Richelieu; c'est dans le rétrécissement formé par la rencontre du Saint-Laurent et du Richelieu qu'il va établir les officiers militaires, qui, déchargés du service, consentent à demeurer au pays. Ils protégeront la colonie et travailleront en même temps à son développement, en établissant auprès d'eux ceux de leurs soldats qui veulent bien se faire **habitants**.

Il faut cependant admettre que ces seigneurs militaires ou fonctionnaires furent généralement de pauvres colonisateurs. C'est que la plupart sont sans ressources, et qu'il leur faut trouver un moyen quelconque d'assurer la subsistance de leur famille avant d'aller s'établir en plein milieu de la forêt. Voilà pourquoi on les voit faire la chasse aux positions officielles, se livrer au commerce des pelleteries, s'établir même chez les nations indiennes et laisser à l'abandon leurs seigneuries, dont la culture leur rapporterait des

profits beaucoup plus réels que la traite des fourrures. Quelques-uns cependant braveront tout, la misère, le dénuement, les Iroquois, pour s'ouvrir un domaine et attirer autour d'eux quelques censitaires; ils se feront même mercenaires et laboureurs comme le sieur de Saint-Ours.

Contre les seigneurs qui s'obstinent à vivre loin de leur domaine, à courir les bois, à s'aventurer dans de lointaines expéditions, Louis XIV rend en 1711 les célèbres arrêts de Marly, par lesquels il oblige les propriétaires de fiefs et de seigneuries à mettre leurs terres en culture et à y placer des **habitants** qui devront y résider continuellement; les terres devront être concédées sans autre redevance que les **cens** et **rentes**.

Les arrêts de Marly ont une importance capitale; car ils établissent d'une manière péremptoire la raison d'être du régime féodal au Canada. En France, le seigneur n'était pas tenu de concéder ses terres à titre gratuit; il pouvait les vendre, les aliéner comme bon lui semblait, mais en Amérique, comme il s'agissait avant tout de peupler le pays, le régime féodal devait être adapté à ce but, et rien dans ses dispositions légales ne devait venir en opposition avec l'intention première de l'autorité royale, qui voulait assurer le développement rapide de la Nouvelle-France.

C'est pourquoi la féodalité s'établit sur les rives du Saint-Laurent, dépourvue des entraves et des restrictions qui en faisaient souvent un instrument de despotisme dans la vieille Europe.

Le régime seigneurial au Canada, fut dans son ensemble un régime de douceur et de justice. Le rôle du seigneur canadien ne fut pas celui d'un despote comme l'ont insinué certains auteurs; ce fut plutôt celui d'un guide, d'un arbitre et d'un père.

“Rien n'était moins exclusifs que les anciens seigneurs canadiens, dit l'abbé Casgrain. A part de bien rares exceptions, ils se montraient plein de condescendance et de bonté; ils se faisaient peuple avec le peuple, ils vivaient de sa vie, s'identifiaient avec lui, partageaient ses joies, ses difficultés et ses peines. Il n'y avait entre eux et le peuple qu'un peu plus d'instruction et de distinction dans les manières”.

Ordinairement les premiers habitants se groupaient autour du manoir seigneurial. Un missionnaire venait les visiter à certaines époques de l'année; le seigneur était heureux de lui donner asile dans son manoir et de réserver la plus belle salle pour la célébration du saint sacrifice; la maison seigneuriale servait de chapelle, et c'est là

sous les regards bienveillants des seigneurs de l'ancien régime que se cimentait l'union du clergé et du peuple, que se forma notre belle organisation paroissiale.

Plus tard, lorsque les censitaires formaient une population suffisamment nombreuse, l'on construisait une église, un moulin à farine; dans les endroits exposés aux incursions des Iroquois, on entourait d'une palissade le village naissant. Peu à peu la forêt tombait sous la hache des bûcherons; bientôt un curé venait résider au milieu d'eux, et la paroisse qui souvent embrassait le même territoire que la seigneurie et devait la remplacer, était créée.

La catastrophe qui chassa la France des rivages du Nouveau-Monde, brisa l'administration civile, et l'édifice social du vieux régime. Les quelques milliers de Français laissés sur les arpentés de neige de Voltaire, se trouvèrent pour ainsi dire sans gouvernement, privés de leurs chefs, de leurs guides naturels; les nobles et les fonctionnaires, qui pour la plupart quittèrent la colonie, au lendemain de la conquête. Dans ces tristes conjectures, la nationalité canadienne-française semblait vouée à une ruine certaine. L'organisation paroissiale la sauva. Grâce à elle, l'humble curé de campagne put prendre à la fois et la direction spirituelle, et la direction temporelle de ses ouailles, ralliés autour de lui.

A leur tête, il combattit vigoureusement pour conserver intactes la langue et les institutions qu'ils avaient reçues de leurs ancêtres, pour les garder à la foi catholique, et assurer par là même la survivance d'une nation appelée à jouer un rôle prépondérant dans l'Amérique du Nord. *Gesta Dei per Francos.*

“Quels que soient les inconvénients qui résultèrent plus tard de l'établissement du régime féodal au Canada, dit M. John Boyd, dans sa vie de Sir Georges Etienne Cartier (page 8 et 9), il n'en reste pas moins vrai que la tenure seigneuriale contribua grandement d'abord au développement de la colonie, et plus tard, à la conservation de la nationalité canadienne-française. Sous le régime féodal, le seigneur devint l'apôtre de la colonisation et l'allié naturel du peuple. Grâce à ce système, les Canadiens-Français s'attachèrent fortement au sol, et si ferme était leur situation lors de la Cession, que tous les efforts des conquérants pour les dénationaliser, furent vains.

“Les évêques catholiques et le clergé jouèrent en même temps un rôle efficace, en gardant chez le peuple, grâce à l'organisation paroissiale, l'unité et la force de la vie religieuse, qui

“devinrent une autre sauvegarde de la nationalité canadienne-française. Si les Canadiens-Français, en effet, ont pu conserver leur unité nationale, si les soixante-dix mille colons qui passèrent sous la domination anglaise, lors de la conquête, ont pu progresser jusqu'à atteindre les trois millions, gardant leur caractère ethnique, leur religion, leurs lois, leurs institutions, ils le doivent au zèle des évêques catholiques et du clergé, et à leur système de tenure des terres, qui eut pour résultat final, de les attacher fermement au sol.”

Abbé Ivanhoé CARON.

---

### ETUDE SUR LA NOBLESSE FRANÇAISE

---

L'origine de la noblesse de France.—Différentes sortes de noblesse.—Anoblissement par lettres.—Les fiefs de dignité.—Anoblissement par charges.—Les titres de noblesse.—Vérification des titres.—Fin de la noblesse.

---

Tous les hommes naissent égaux. D'où sont venues entre eux ces distinctions de noblesse et de roture? Chez les anciens peuples Grecs et Romains la noblesse existait déjà. La société romaine comptait trois classes bien distinctes formées par les patriciens, les nobles, les plébéiens, le peuple, et enfin les esclaves. Il y aurait beaucoup à dire sur cette vieille noblesse romaine, opulente, souvent cruelle, abusant à l'égard des esclaves de son droit de vie et de mort. Bornons-nous ici à étudier les origines de la noblesse de France.

L'origine de la noblesse française ou de la féodalité se perd dans la nuit des temps. Le comte de Boulainvilliers et de Montesquieu la font remonter jusqu'à la plus haute antiquité, ils lui donnent même une origine antérieure au passage du Rhin et à la conquête des Gaules. Il existait, disent-ils chez les Francs des familles nobles qu'on doit regarder comme les tiges des grandes maisons de France.”

Les abbés Dubos et de Mably ont prétendu que chez les Francs la noblesse transmissible était inconnue. Se basant sur la belle définition que le grand Cicéron en donne dans ses épîtres: **nihil aliud est quam cognita virtus**, la noblesse n'est pas autre chose que la reconnaissance de la vertu, ils disent que la valeur et la vertu seules ont fait élever certains hommes au-dessus des autres. Par des actions d'éclat, soit dans les armes, soit dans l'administration des affaires publiques, ils se sont acquis un prestige, une autorité

qui les a élevés dans l'estime de leurs compatriotes. Ils devinrent puissants, ils acquirent des fiefs ou bénéfices et on leur donna le nom de **leudes**. Ce mot est la traduction de **lioudi** et veut dire gens. Les **leudes**, en effet, étaient les gens du roi. Ils prêtaient le serment de fidélité entre ses mains.

Ces **leudes** furent à la fois juges et capitaines des habitants de leurs terres. Ils exerçaient le droit de vie et de mort; ils devinrent redoutables au peuple par ce droit de justice dont ils abusaient trop souvent, et au prince par la milice qu'ils commandaient. Ils ruinèrent l'autorité royale et enlevèrent aux Mérovingiens toute espérance de la relever.

Le 14 juin 877 Charles le Chauve reconnut l'hérédité des fiefs. La France en comprenait une multitude divisés en duchés, comtés et vicomtés. La Lorraine se donna un prince souverain dans la personne de Hugues fils de Lothaire; la Bretagne devint royaume indépendant sous Alain le Grand; la Gascogne élut pour son roi Sanche-Mittera ou le Ravageur; la Provence choisit le duc de Boson; les comtes de Paris devinrent les souverains de la Neustrie. La France compta jusqu'à vingt-neuf fiefs: "Tout était roi en France, écrit l'abbé Darras, excepté les rois véritables."

A l'origine la noblesse n'eut pas de titres. Les vassaux, arrière-vassaux, plus ou moins favorisés de la fortune, prirent ceux d'écuyers, de damoiseaux, de varlets, tandis que les dignitaires se qualifièrent chevaliers, châtelains, barons, comtes, vicomtes. Jusqu'ici il n'y eut pas de traces d'anoblissement par lettres.

Les auteurs distinguent plusieurs sortes de noblesse. Pasquier la divisait en deux classes: la noblesse de race et sans titre, fondée sur l'ancienneté de la race, et la noblesse titrée. La première justifiait ses prétentions sur le fait que ses ancêtres avaient toujours vécu noblement sans avoir été soumis à la taille et sans avoir commis aucun acte de dérogeance; la seconde comprenait les anoblis par lettres. Loiseau distinguait la noblesse en trois lignages: la race des rois et des princes, celle des gentilshommes, et enfin celle des anoblis.

M. Hay du Châtelet reconnaissait lui aussi trois sortes de noblesse: la noblesse de sang, dont la source est cachée dans l'obscurité d'une longue suite de siècles, la seconde obtenue par des titres, et la troisième par des charges ou des emplois. La noblesse de race devait compter trois ou quatre générations. L'anobli, suivant Linneus, n'acquerrait pas la noblesse de race, mais seulement la no-

blesse. Celui qui a quatre générations, disait-il encore, peut se compter comme issu de noble race, et de plus, gentilhomme de nom et d'armes.

Les croisades enlevèrent au royaume de France la plus fine fleur de la noblesse. Il fallut en créer une nouvelle. C'est pourquoi les rois, usant de leur pouvoir, résolurent de récompenser par des lettres de noblesse, ceux qu'une vertu extraordinaire avait distingués. Ce fut l'origine de la noblesse par titres. "Cette noblesse, dit La-Roque, est glorieuse, elle rend témoignage d'une excellence particulière." Il est plus louable de commencer à donner de l'éclat et du lustre à ses descendants que de les obscurcir en dégénéralant de leur vertu. C'est un faible avantage, dit encore le même auteur, que de participer seulement à la gloire de nos devanciers. La première lettre de noblesse, dont il est parlé dans l'histoire, remonte à Robert le Dévot. Elle est datée du 24 juin 1008, et déclare noble et de noble race Denis et Louis Jacquot, originaires de Bourgogne. D'Hozier a regardé cette lettre comme suspecte.

Au trésor de Chartres, d'après le même auteur, se trouve un diplôme par lequel, il paraît que Philippe Ier aurait anobli Eudes Le Maire. Cette lettre est encore suspecte. Cependant il est hors de doute que les anoblissements par lettres commencèrent sous Philippe Le Bel.

En 1285, il anoblit Gilles de la Cour pour services rendus à Pierre de France, comte d'Alençon, oncle du roi. En 1310, il accorda la même récompense à Jacques Jean et à Jacques Marc.

Philippe V en 1319 et en 1320 anoblit Jean de Cadamo, Jean Audry, et Jean de Beaucaire.

Philippe de Valois multiplia les anoblissements. Au mois de mars 1350, il anoblit Guillaume de Dormans, originaire de la Champagne, et son avocat au Parlement de Paris. Dans cette lettre, il est question d'une finance que le roi se réserve en accordant l'anoblissement, mais le montant n'est pas fixé. Jean de Rheims paya trente écus, le 31 octobre 1354, pour son anoblissement. Jean de Cours versa quatre-vingts écus au trésor.

Il y eut des anoblissements par édits. Charles IX créa douze nobles par l'édit de 1564, et trente par celui de 1568.

Lorsque des lettres étaient accordées sans finance, il fallait des lettres de jussion pour la Chambre des Comptes afin de vérifier l'anoblissement. "La finance est due au roi, dit La Rocque, à cause de la grâce qu'il fait". On a vu des lettres accordées avec

## DOLLARD DES ORMEAUX ET LE NORD DE MONTREAL

Comment se fait-il que Dollard des Ormeaux et ses compagnons qui ont sacrifié leur vie pour sauver Montréal, n'ont pas encore trouvé des cœurs assez reconnaissants parmi leurs concitoyens, pour qu'on songe à baptiser de leurs noms les rues de la ville pour le salut de laquelle, ils ont volontairement fait l'offrande de leur sang ?

Il est vrai qu'on trouve une rue Dollard une autre dite des Ormeaux; il y a encore une rue Robin et c'est tout. Ce qu'il faut, c'est la rue ou l'avenue Dollard des Ormeaux sans abréviation, afin qu'il n'y ait pas d'équivoque.

Mais ce qui serait le mieux, il me semble, serait de grouper dans un même quartier tous les noms de ces héros et donner à ce coin de notre ville le nom de quartier Dollard des Ormeaux, leur chef vaillant.

Les rues du Nord de Montréal ont reçu des noms glorieux, comme ceux de Gounod, de Mozart, de Molière, de Jules Verne, de Châteaubriand; nous sommes heureux de les voir décorer les coins de nos rues, mais ils devraient céder la place aux héros de Ville-Maire naissante. Montréal est assez grand pour qu'on réserve aux noms non canadiens un coin dans quelque quartier excentrique. (1)

Ce que je propose c'est qu'on débaptise toutes les rues à partir de la rue De Castelnau excepté les boulevards Guoin et Crémazie et que l'on donne à toutes les rues parallèles au fleuve, les noms de Dollard des Ormeaux et de ses compagnons. Que l'on cesse de dire la 33<sup>ième</sup>, la 43<sup>e</sup>, la 44<sup>e</sup> la 45<sup>e</sup> et que l'on entende désormais les beaux noms français de Jacques Brassier, Jean Tavernier, Nicolas Tillemont, Laurent Hébert, Aloné de Iestre, Nicolas Josselin, Robert Jurie, Jacques Boisseau, Louis Martin, Christophe Augier, Etienne Robin, Jean Valets, René Doussin, Jean Lecompte, Simon Grenet, François Crusson, Nicolas Duval, Mathurin Soulard et Blaise Juillet. Le travail intelligent exécuté récemment par le comité municipal pour le choix de noms convenables à nos rues mérite la reconnaissance des citoyens. Grâce à lui de beaux noms historiques décorent maintenant nos coins de rues, mais de futures annexions amèneront sans doute la nécessité d'un remaniement et c'est alors que Dollard et ses compagnons

(1) Montréal a une rue de Lamartine et même une rue Krüger. Ces noms sont dignes de respect, mais ne devraient pas prendre la place des gloires nationales canadiennes.

devront s'imposer à l'attention des membres de ce comité de géographie locale. Quand le monument Dollard sera érigé espérons que les noms de tous les compagnons du héros seront inscrits au catalogue des routes municipales.

Croyez-vous que la ville ne gagnerait pas à honorer de la sorte ces jeunes gens braves jusqu'à la témérité? L'on verrait dans quelques années tous les coins de rues se couvrir de plaques commémoratives et les noms de nos héros seraient bientôt familiers à tous. Les employés de tramways les apprendraient par coeur et vingt fois par jour les crieraient aux oreilles des citoyens et des visiteurs. Les écoliers les épelleraient avec respect et prendraient à toutes les encognures une leçon d'histoire et de patriotisme et voyant quel cas les montréalais font des héros se sentiraient-ils pris du désir de faire pour la patrie des actes qui puissent leur mériter de voir leurs noms inscrits au frontispice des monuments.

Honneur à l'échevin qui se fera le champion de l'idée que je soumets aujourd'hui. Puisse-t-elle trouver écho dans la grande presse et se réaliser prochainement. Que l'on donne à Dollard des Ormeaux et à ses compagnons une hypothèque à perpétuité sur les rues du nord de Montréal.

**Casimir HEBERT.**

Montréal, 15 avril 1916.

---

### LES OISEAUX

---

Près du coteau, sous le bocage,  
Une fontaine coule au frais  
Et les oiseaux du voisinage  
En ont découvert les attraits.

Ils se roulent dans l'eau courante,  
S'ébattent de mille façons  
En jabotant comme quarante.  
Tout bas nous les applaudissons.

Le bain complet, la plume lisse,  
Ils sont à croquer ces petits.  
Un chat dans les herbes se glisse.  
Coup d'épouvante! Ils sont partis.

**Benjamin SULTE.**

## SAINT-SULPICE ET NOS ARTISTES

Nous ne saurions trop insister sur l'œuvre magnifique d'éducation artistique que monsieur l'abbé Maurault, directeur de la bibliothèque Saint-Sulpice, poursuit en organisant des expositions de nos artistes canadiens. Après celle du peintre Leduc, qui s'est terminée le 15 mars, s'est tenue celle du dessinateur Edmond-J. Massicotte du 29 mars au 15 avril et l'on annonce pour mai l'exposition des frères Hébert. Voilà une occasion que les Montréalais ne devraient pas laisser échapper de former leur goût tout en encourageant nos artistes. Que les journalistes fassent leur devoir en donnant à ces expositions toute la réclame qu'elles méritent. Ils contribueront à élever le niveau intellectuel de nos populations. Les journalistes seraient mal venus de reprocher aux nôtres d'être arriérés, s'ils ne leur donnent pas l'occasion de s'instruire en les incitant à profiter d'aubaines comme celles des expositions artistiques de Saint-Sulpice.

Pierre HERIBERT.

### L'EXPOSITION DE O. LEDUC A LA BIBLIOTHEQUE SAINT-SULPICE

Monsieur l'abbé Olivier Maurault, directeur, a inauguré la salle d'exposition de la bibliothèque Saint-Sulpice par l'œuvre du peintre O. Leduc. Cette exposition, qui a duré un mois, attira des milliers de personnes ce qui semble indiquer, qu'en peinture du moins, le goût du public se forme aux choses réellement belles.

Pourtant Leduc, avec ses grands décors idéalisés n'est guère fait pour plaire à qui aime la reproduction exacte des apparences, cependant son œuvre contient un certain nombre de toiles où l'observation est directe et minutieusement traitée. Sa virtuosité y gagne une affirmation. Mais nous voulons penser que des tableaux tels que le "Cumulus Bleu" "Les Pommes Vertes" "Le Pont de Béton" ont retenu surtout les regards de tous ceux qui les ont regardés.

Quelques amateurs se disputèrent les crayons qui formaient une des belles parties de l'exposition. Il est certain que les crayons de Leduc sont réalisés avec une belle science des clairs et des ombres. La couleur y est réellement présente. Tels vergers crépusculaires, telles colonnades de troncs d'arbres, tels ciels nuagés sont remplis

de la couleur des heures. Et toute la poésie que Leduc attache avec tant de personnalité à ses conceptions y est inscrite.

Cette exposition fut donc pour le public une belle occasion de connaître à fond l'œuvre de Leduc qui se réalise de plus en plus vers de la meilleure beauté. En effet le salon du printemps montre de lui, un tableau qui indique assez qu'il se renouvelle à chaque œuvre tout en gardant ses hautes qualités inchangées de sobriété et d'intense idéalisme.

Vasari.

---

### AUX VOLTIGEURS, POIL-AUX-PATTES ET AUTRES POUSSE-CAILLOUX

---

Les nouvelles de la guerre ont plus d'une fois, je l'avoue, réveillé en moi des instincts bohicides. Je ne m'en vante pas : je m'en plains, et je m'en plains d'autant plus amèrement que ce n'est pas ma faute si, depuis vingt mois, je ne suis pas exclusivement occupé à échanger des torgnoles avec les brigands d'outre-Rhin.

Officiellement, je suis décrépît, immobilisable, désuet, vé-tuste et suranné. Sous le vain prétexte que je dépasse d'environ un quart de siècle la limite d'âge fixée par l'autorité militaire, on me prive du plaisir d'aller me faire tuer.

On ne réfléchit pas que j'aurais pu prendre la place d'un plus jeune et que, dans le total des vies qui doivent être sacrifiées pour la défense du drapeau, ma mort aurait valu autant que celle d'un autre, tandis que, moi, je n'aurais toujours renoncé qu'à un petit nombre d'années d'existence utile.

Dès le début de la guerre, j'ai offert mes services. Je savais bien que j'étais trop vieux pour m'enrôler comme simple soldat ; mais j'ai un brevet de capitaine dans la milice canadienne, et je me figurais que l'expérience acquise naguère en face de l'ennemi sur le sol virginien, et plus tard en Canada lors des invasions féniennes, compterait pour quelque chose et autoriserait une exception en ma faveur. Je me trompais.

Mes offres de service n'ont pas été refusées de prime abord. On m'a couvert de fleurs (de rhétorique), mais on ne m'a pas conduit au supplice, ce qui n'est pas "fair", comme on dit à l'Académie.

J'ai failli partir avec le 22ième. J'avais même dédié à ce régiment une chanson intitulé "Pour la France. C'est peut-être

dans leurs actes légaux le titre d'écuyer, et que, dans leurs terres, ils étaient tenus, censés, réputés nobles. Cette preuve était suffisante pour que la maintenue de la noblesse fût accordée.

La famille d'Hozier a produit six générations de juges d'armes. Leurs travaux sont des mines qui renferment des renseignements très prisés par les amis de l'histoire et de l'art héraldique. Ces catalogues ne contiennent que des généalogies payées. Ils sont forcément incomplets. "Les maisons féodales, dit un auteur, y tiennent très peu de place. Les familles de noblesse récente occupent dans l'**Armorial** une place due plus à leur finance qu'à leurs exploits."

Au XVI<sup>ième</sup> siècle la noblesse française est surtout rurale, mais vers la fin de ce siècle, elle perd ce caractère terrien. Les descendants des gentilshommes campagnards, si heureux sur leurs terres et dans leurs manoirs, attirés par la richesse, le luxe, les splendeurs de la maison royale, n'ont plus qu'un désir: se rapprocher du roi et de la cour. Ils convoitent les emplois du palais, les grades dans les armées, ils veulent de l'avancement. Aussi voit-on les fils de ces familles quitter la campagne pour la ville Lumière. Disons pourtant que la noblesse de France, à cette époque, ne fut pas qu'une noblesse de cour. Nombre de gentilshommes préférèrent la tranquillité de leurs manoirs aux splendeurs de Versailles. Et cette noblesse campagnarde valait bien certes celle-là. Elle fut toujours honnête, dévouée, héroïque. Qu'on lise le beau livre de M. Pierre de Vassière et l'on verra qu'au lieu d'avoir été les tyrans et les exploiters du peuple, comme des écrivains l'ont prétendu, les nobles campagnards furent plutôt les bienfaiteurs des pauvres et la providence des faibles. Ils n'ont pas été la honte de la noblesse de France mais, au contraire, ils en furent l'honneur et la gloire.

Des historiens ont exalté le régime féodal, d'autres l'ont attaqué avec fureur. Si les premiers ont pu exagérer en louant hautement les beautés de ce régime, les seconds, ceux du XVII<sup>ième</sup> siècle principalement, se sont appliqués à populariser des calomnies vraiment absurdes. La féodalité, qu'on ne l'oublie pas, était une forme de gouvernement: et pour cela, à cause de cela, elle eut du bon et du mauvais. La Révolution qui déchira les titres de noblesse, brûla les parchemins, brisa les écussons, a-t-elle rendu le peuple de France plus heureux? Nous ne le croyons pas. Car cette Révolution qui fit verser des flots de sang, dirigée contre tout principe d'autorité, contre Dieu même, s'attaqua à l'église du

Christ tout autant qu'à la noblesse. L'histoire atteste que plus d'une famille noble s'éteignirent dans la misère, la prison, et le sang.

L'empereur Napoléon créa une noblesse nouvelle. La Restauration renoua les fils brisés de la tradition, et depuis, la noblesse française semble reflleurir comme dans le bon vieux temps. Qu'advient-il de l'ancien royaume des lys après la victoire des armées françaises sur son ennemi le Teuton barbare? La royauté remplacera-t-elle la République et la noblesse reprendra-t-elle la place que la démocratie lui a enlevée? C'est le secret de Dieu. Quoi qu'il arrive il faut bien reconnaître que dans cette guerre terrible les descendants de la vieille noblesse ont payé jusqu'ici un large tribut de sang pour la défense de leur belle patrie. Le généralissime Joffre a reconnu publiquement leur valeur en partageant avec plusieurs d'entre eux l'honneur du commandement. A tous ces vaillants défenseurs de la France prêtres-soldats, gentilshommes ou fils du peuple, nous souhaitons la victoire, et nous prions Dieu de sauver la France qui redeviendra, nous l'espérons, plus catholique après l'épreuve.

**Azarie Couillard-Després, Ptre.**

### TERRE PATERNELLE

Je vous revois coteau, jardin, terre bénie,  
Sentiers qui conduisez à travers les grands bois!  
Place de la maison, gros pin; je vous revois  
Aussi, comme autrefois, belle moisson jaunie!

Ma jeunesse a passé, ma jeunesse est finie!  
C'est là que je vécus, à l'ombre du vieux toit,  
Où mon père chantait; j'entends encor sa voix,  
Bien qu'il soit englouti dans la mort infinie.

O tendres souvenirs! O beaux soleils couchants  
Qui rouliez, radieux, au bout de notre champ,  
Vous éclairez en moi d'éternelles absences!

Chers aïeux disparus, rêvez-vous dans vos nuits?...  
Père, que faites-vous dans l'ombre et le silence?...  
Les sillons de vos champs sans vous sont pleins d'ennui!

**Louis-Joseph DOUCET.**

“EVOCATION”

A Alphonse Désilets,  
A l'ami et au poète.

O divine nature, o ma sainte maîtresse  
Accueille-moi, tremblant, dans tes grands bras tendus!  
Que je me pâme enfin sous tes chaudes caresses,  
Et que mon âme meure en baisers éperdus!

Et pour t'appartenir, o déesse éternelle,  
Pour river à jamais la chaîne qui me tient  
Et m'attache à tes pas comme un amant fidèle;  
Pour que mon chant, ma vie et mes rêves soient tiens;

Fais que mon âme lasse, errante et désolée  
Revive transformée en un chêne géant,  
Un chêne magnifique au bord d'une vallée,  
Défiant la tempête et l'abîme béant!...

Je sentirai monter en moi-même, ô Nature,  
Ta sève frémissante en flots précipités,  
Et, fier, je dresserai ma hautaine stature,  
Comme un hymne d'amour à ta sainte beauté.

Ma voix dira ta gloire à qui saura l'entendre  
Dans les pâleurs de l'aube et l'or blond des midis,  
Dans le pourpre des soirs et l'air bleu des nuits tendres...  
Puis, quand viendront les jours de l'ouragan maudit,

Étant plus fort, étant plus grand, je défendrai mes frères,  
Et comprenant leur âme et sentant leur douleur,  
Je dresserai mon front vers les cieux en colère,  
Implorant leur pardon, par pitié pour les fleurs.

Je serai le bon chêne où chantera la brise,  
Le chêne plein de nids, d'oiseaux et de chansons;  
Le chêne, asile sûr, quand le soir agonise  
Et que monte la Nuit, semeuse de frissons...

Quand le soleil expire en son apothéose.  
Jetant des reflets d'or sur l'horizon nacré,  
J'aurai des chants très doux pour consoler les roses  
Et leur donner l'espoir dans le Réveil sacré...

Sous mon ombre viendront, par des soirs de tendresse,  
Des couples de rêveurs, amoureux et craintifs;  
J'entendrai des serments, des mots profonds d'ivresse,  
Et les lèvres se joindre en des baisers furtifs...

Et pour sentir encor la divine torture  
Du rêve et de l'amour me déchirer le cœur,  
Je laisserai graver dans mon écorce dure  
Les noms entrelacés de deux amants vainqueurs...

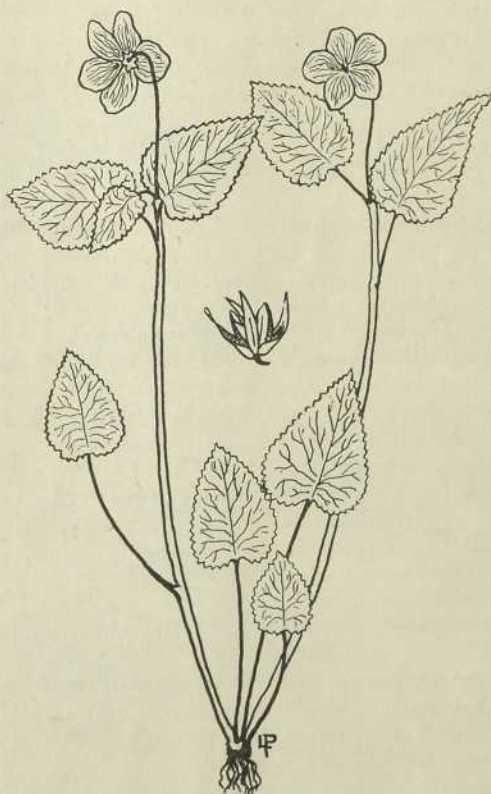
Je serai le bon chêne, et mes feuilles tendues  
Au ciel comme des mains, des centaines de mains,  
Porteront vers l'azur et par delà les nues  
Le douloureux appel de mes frères humains...

Puis, quand viendra pour moi le soir où l'on succombe,  
Battu par la tempête ou brisé par le vent  
Je demande le sol où j'ai chanté, pour tombe;  
Mais, que l'on jette au feu mon feuillage mourant!

Fumée aérienne et légère, mon âme  
Montera, libre enfin vers l'espace éthéré  
Emportée à jamais sur des ailes de flamme  
Vers l'éternel bonheur que j'avais espéré!...

(1915)

Emile MENIER.



LA VIOLETTE DU CANADA

indemnités au roi ou à la communauté dont l'anobli partageait autrefois les charges roturières. Des lettres furent expédiées le nom en blanc; l'acquéreur les remplissait du nom qu'il jugeait à propos. Quelques-unes furent destinées au beau-père et au gendre à la fois, d'autres au père et aux enfants. Des veuves, des filles, des enfants, des prêtres reçurent ces marques de distinction.

Des lettres furent données à des personnages d'un certain mérite, mais avec finance, en 1568 et en 1606. Louis XIII, en 1634, révoqua tout anoblissement ainsi accordé depuis l'année 1614. Il n'excepta dans son édit que les douze anoblis du mois de mai 1628 qui étaient membres de la Compagnies des Cent-Associés.

L'article IV<sup>ième</sup> de cet édit ordonne qu'à l'avenir aucune lettre d'anoblissement ne sera expédiée que pour grandes et importantes considérations, que ces lettres seront enregistrées en Cours souveraines, que les Procureurs généraux seront ouïs, et que les habitants et syndics des paroisses de la demeure des anoblis seront indemnisés.

A la naissance du Dauphin en 1638, de nombreuses lettres furent accordées, moyennant finance. L'édit de Saint-Germain, du mois de novembre 1640, révoqua non seulement ces dernières mais encore toutes lettres expédiées depuis trente ans pour cette considération. Le Parlement sanctionna cette ordonnance le 16 avril 1643.

Pour commémorer son heureux avènement sur le trône de France, Louis XIV, en 1643, anoblit deux personnes dans chacune des généralités du royaume; il renouvela cette faveur en 1660 pour célébrer le rétablissement de la paix. En 1645, il créa cinquante nobles dans les villes franches de la Normandie.

La révocation des lettres de noblesse causa des ennuis à plusieurs familles désireuses de conserver leurs privilèges. Se rendant à leur demande le roi consentit à les maintenir dans leur noblesse moyennant 1,500 livres qu'il exigea pour l'enregistrement.

Vers cette époque bon nombre de titres plus ou moins douteux se rencontrent dans le royaume. De simples anoblis se parent des titres de baron, de comtes, ou de marquis; des bourgeois qui ont quelque fortune s'anoblissent de leur propre chef. Nous avons dit déjà que l'anoblissement exemptait des impôts, or l'usurpation de la noblesse privait la couronne et les communes de sommes considérables. En 1664, Louis XIV révoqua toutes les lettres qui avaient été accordées durant les trente dernières années. Il se ré-

serva de confirmer celles qui avaient été obtenues pour services signalés soit dans la carrière des armes soit dans d'autres fonctions importantes.

Un autre arrêt du 13 janvier 1667 déclara que le roi révoquait les lettres de noblesse depuis le mois de janvier 1614 pour la province de Normandie, et depuis janvier 1611 pour les autres provinces du royaume. Tous les anoblis qui jouissaient de titres depuis ces époques redevenaient soumis à la **taille**, aux impôts, s'ils n'avaient été confirmés dans leur noblesse.

A partir des guerres contre la Ligue d'Augsbourg et de la succession d'Espagne Louis XIV, pour combler ses trésors, accorda en plusieurs occasions des lettres de noblesse moyennant finance. En 1696, cependant, cinq cents personnes, choisies parmi les plus distinguées, par leur mérite, leur vertu et leurs bonnes qualités, furent anoblies. Aucune finance ne fut exigé, mais les frais de l'enregistrement dans les cours du Parlement, à la Chambre des Comptes et à la Cour des Aydes, s'élevèrent à 6,000 livres. En 1702, deux cents lettres nouvelles furent accordées, mais, deux ans plus tard, cent de ces dernières furent révoquées. Bien plus, les anoblis de 1696 et cent de 1702 pour conserver leurs titres de noblesse furent contraints de verser la somme de 3,000 livres au trésor en sus des 6,000 payées déjà. Le roi voulut bien cependant leur faire une rente annuelle sur l'Hôtel de Ville de Paris, en compensation.

En 1711, cent autres furent accordées. Arrêtons-nous ici. Nous en avons assez pour voir quels profits le roi Soleil sut tirer des titres de noblesse, qu'on accordait autrefois à la vaillance et à la vertu.

Au XVI<sup>i</sup>ème siècle des duchés, marquisats, comtés, vicomtés et des baronnies furent créés en faveur d'anciennes familles. Pour recevoir ces distinctions elles devaient avoir des domaines considérables et une fortune digne de ces rangs. Le duc devait jouir d'une rente d'au moins huit mille écus. Trois baronnies et trois châtelainies ou deux baronnies et six châtelainies étaient jugées nécessaires au marquis. Le titre de comte s'accordait à celui qui possédait deux baronnies et trois châtelainies ou une baronnie et six châtelainies. Pour devenir baron, il fallait trois châtelainies unies ensemble et tenues du roi.

Pour qu'un fief pût être élevée en châtelainie il devait avoir d'ancienneté haute, moyenne, basse justice, droit de faire, marché, prévôté, et prééminence dans toutes les églises du fief.

Quelques charges anoblissaient; ainsi celles de chancelier, de garde des sceaux, de secrétaires d'État, de Conseiller d'État, de président des Cours souveraines, les premières dignités de la guerre, de la maison du roi, du gouvernement, celles de commandant et de lieutenants du roi des provinces anoblissaient non seulement le titulaire mais encore sa postérité.

Quant aux charges inférieures certaines formalités restaient à remplir pour que la noblesse fut transmissible. Par exemple pour celles de médecin du roi, d'apothicaire du roi, il fallait que le père et l'aïeul qui avaient pratiqué les susdites professions fussent décédés dans l'exercice de ces fonctions ou les eussent pratiquées durant au moins vingt ans.

Les maires et les échevins de certaines villes furent anoblis, en particulier ceux des villes de La Rochelle, de Poitiers, de Saint-Jean d'Angely, d'Angoulême, et cela pour services rendus. Ceux de la ville de Niort et de quelques autres villes reçurent parfois les mêmes honneurs. Les capitouls de Toulouse, les maires et échevins de la ville de Paris, ceux de Lyon, de 1495 à 1643, furent regardés comme nobles. Chaque province du reste avait ses lois particulières.

Le titre d'écuyer appartenait à tous les gentilshommes. C'était la qualification de la simple noblesse. Ce titre vient de ce que les gentilshommes portaient habituellement des écus marqués de leurs armes ou chiffre. Tout noble était gentilhomme. D'après plusieurs auteurs le titre de noble homme fut un temps recherché de préférence à celui d'écuyer. Ce titre appartenait à la haute noblesse. Celui de chevalier s'accordait au noble seulement. Un roturier s'il devenait chevalier était par le fait anobli.

La qualification de très haut et très puissant seigneur appartenait aux princes du sang royal, et aux gentilshommes dont les maisons avaient eu des alliances avec le sang des rois. Celle de haut et puissant seigneur se donnait aux gentilshommes dont la noblesse pouvait se trouver depuis les premières années du XVI<sup>ème</sup> siècle.

Cependant la plus ancienne noblesse de France n'a presque jamais porté de titres. Les Montesquieu, issus des ducs d'Aquitaine, n'ont porté, jusqu'au XVIII<sup>ème</sup> siècle, que celui de seigneurs de Marsan.

Au XVIII<sup>ème</sup> siècle les nobles seigneurs ne se contentèrent pas de leurs titres d'écuyers ou de chevaliers, ils se parèrent des

qualificatifs pompeux de barons, de comtes ou de marquis. Par arrêt du 16 août 1663, défense fut faite à tous propriétaires de domaines, de fiefs, de prendre ces titres sinon en vertu de lettres patentes bien et dûment vérifiées à la Cour sous peine d'une amende de 1,500 livres. Une autre déclaration enjoignait de poursuivre ceux qui prenaient les titres d'écuyers ou de chevaliers sans y avoir droit.

Il reste à dire un mot de la vérification des titres. Une des conséquences de la suppression des titres de noblesse par les différents édits royaux fut l'augmentation des revenus de la couronne. On conçoit facilement que les familles nobles devaient s'imposer parfois de grands sacrifices pour payer la taxe requise et être maintenues dans leur noblesse. Celles qui n'avaient pas le moyen de s'acquitter de cette charge perdaient leurs privilèges. Une autre conséquence de ces édits anoblissant les uns et annulant les titres des autres fut qu'il devint bientôt impossible de distinguer les vrais gentilshommes d'entre les porteurs de titres usurpés ou simplement déchus. La vérification des titres s'imposa.

Déjà, sous Charles VIII, un maréchal d'armes avait été chargé de peindre les armoiries des princes, des ducs, des comtes, des marquis, et des autres nobles du royaume. Il forma plusieurs catalogues, lesquels, bien qu'incomplets, furent très utiles, et servirent jusqu'au temps d'Henri III. Sous Louis XIII, le corps de la noblesse assemblé à Paris, formula le désir de voir le roi créer un juge d'armes. Ce vœu fut exaucé. Un juge d'armes fut créé et anobli. Ordre lui fut donné de rechercher les porteurs de titres faux et de poursuivre ceux qui illégalement prendraient ou usurperaient la qualité de nobles.

Il arriva parfois que des gentilshommes de noble race se trouvaient dans l'impossibilité de produire des titres à l'appui de leurs prétentions à leur noblesse, soit que celle-ci ne reposât que sur la prescription de trois ou quatre siècles et sans titres, soit que ces derniers eussent été perdus dans le cours des siècles. Ils produisaient alors des témoins, hommes d'une haute probité, ordinairement des vieillards, qui déclaraient qu'ils avaient connu le père et l'aïeul des impétrants, qu'ils les avaient vus vivre noblement, suivre les armées, aller en guerre, obtenir certaines charges dans quelques compagnies, fréquenter des gentilshommes, porter des habits de gentilshommes, et leurs femmes des habits de demoiselles, et faire tous actes de nobles, sans avoir été tenus à la taille, prendre

pour cela qu'on n'a pas voulu de moi. Si je ne me suis pas embarqué alors, c'est qu'on a fini par me dire qu'il n'y fallait pas songer.

Plus récemment, il a été fortement question de mon entrée dans le 230<sup>ième</sup> commandé par le colonel de Salaberry. Cette fois, je me suis bien gardé de faire une chanson, mais l'on m'a fait subir un examen médical, et l'on m'a découvert un tas de maladies dont je n'ai jamais souffert, mais qui sont là à l'état latent, qui me guettent tout simplement pour m'empêcher d'être soldat.

Ainsi, j'ai 69 ans; maladie incurable, qui ne pardonne pas et que tous les examens médicaux du monde ne sauraient guérir. Eh! bien, on aurait dû faire cette guerre-là il y a 25 ans, et alors j'aurais été bon pour le service.

Lorsqu'il s'agit de décrire la couleur de mes cheveux, le médecin se borne à dire que je suis chauve, ce qui me fait ressembler au défunt Charles du même nom. Cette description m'a paru insuffisante. Des cheveux, je n'en ai pas à revendre, Dieu le sait. J'en ai même si peu que j'en achète parfois, car la bienséance m'oblige à porter un faux toupet. Mais enfin, j'en ai quelques-uns, certainement assez pour qu'on en voie la couleur. Le faux toupet ne les recouvre pas. Ils sont peut-être un peu grisonnants mais on voit encore qu'ils ont été blonds.

Il y a quatre ans, j'avais une cataracte à l'œil droit. Je l'ai fait opérer. Si je n'eusse pas fait cela, il est probable que je lirais aujourd'hui dans le rapport du médecin les mots suivants: "Couleur des Yeux, — Borgne." On n'a pas mesuré ma poitrine et l'on prétend que mon torse gonflé par le maximum possible d'inhalation d'air mesure 36 pouces. Or je sais qu'à son état normal, il mesure 40 pouces.

Lorsqu'on me dit que je suis un peu scléreux, je suis porté à croire que cette appréciation est au moins prématurée. Lorsqu'on disait à Mark Twain que l'on avait annoncé sa mort environ un an auparavant; il prétendait que la nouvelle était exagérée; et je crois qu'il avait raison.

Puis on prétend que je souffre d'une maladie de cœur, quand je sais qu'on se trompe du tout au tout.

Allons, me voilà retourné en enfance à tel point que je n'ai plus conscience de ma décrépitude. S'il en est ainsi, un homme comme moi n'est bon qu'à tuer. Pourquoi en faire tuer un jeune à sa place?

Et vous, qui me privez du seul amusement qui soit permis à

ma belliqueuse sénilité, savez-vous que combattre pour la France a été le rêve de mes années d'enfance—je veux dire la première—; celle qui a précédé mon adolescence? Je n'avais pas dix ans que je me voyais soldat dans l'armée française, conquérant un à un tous les grades. A l'âge de 16 ans, quand je m'engageais dans l'armée des Etats-Unis, je ne voyais là qu'un acheminement vers le service militaire en France, et j'ai fait tout ce que j'ai pu pour aller rejoindre l'armée française au Mexique.

Pour la première fois, la guerre actuelle offre aux Franco-Canadiens l'occasion de combattre pour la France avec les troupes anglaises. J'aurais voulu en profiter et, quoi qu'on en dise, je me sens encore assez de force et de vigueur pour faire un excellent service. Si je n'ai pu réussir à m'enrôler; cela n'a pas dépendu de moi.

Mais vous, les jeunes, dans le cœur desquels l'amour de la patrie—des deux patries, l'ancienne et la nouvelle—est resté aussi vivace que dans mon vieux cœur de soldat, vous qui sentez bouillonner dans vos veines le sang des preux français, rajeuni sur cette terre d'Amérique, profitez de l'occasion qui vous est offerte et dont je suis privé.

Allez offrir vos bras, vos poitrines, vos cœurs pour la cause du droit, de la justice, de la civilisation, du progrès et de l'humanité. Enrôlez-vous dans l'un des bataillons franco-canadiens en voie de recrutement et, lorsque vous serez par-delà les mers, distribuez pour moi aux tueurs de femmes et d'enfants les grands coups de sabre que j'aurais voulu leur décerner.

Je vous délègue mes pouvoirs. De par mon antiquité authentique et dûment constatée, je vous autorise à pourchasser, pourfendre, occire, détériorer, turlupiner, vexer, froisser, mécontenter et tarabuster d'une façon générale et quelconque les tudesques suppôts de la Kolossale et kauteleuse kulture bochesque.

Rémi TREMBLAY.

Ottawa, 8 avril 1916.

---

**Note de la rédaction:**—Sans être d'opinion que le Canada doive participer aux guerres de l'empire nous comprenons que l'on puisse être soldat dans le présent conflit pour de bonnes, même d'excellentes raisons. Nous publions l'invitation de notre charmant collaborateur sans crainte d'être malvenu, étant donné que l'enrôlement reste facultatif et que ceux qui voudraient prendre la place du vétéran déçu, n'obéiraient en somme que librement à son appel. Les **Boches** ne l'auront pas volé, si les Poiles-aux-Pattes, rendus au feu, parvenaient, comme ils le promettent, à les vexer, turlupiner, tarabuster sans merci à gorge rendue.

Pierre Héribert.



Voici le printemps! Poètes, fermez vos livres! Prenez au sérieux la boutade du vieux sergent de Déroulède:

Le livre, au fond, est bon pour ces pauvres cervelles  
Qui sont en un clin d'œil au bout de leur rouleau;  
Qui n'ayant rien à soi, ne trouvant rien en elles  
Puisent là de l'esprit comme on puise de l'eau!

Oui, fermez vos livres et sortez pour aérer vos vers! Car voici que le peuple mignon des violettes laurentiennes frissonne sous la caresse du printemps nouveau, et vous attend. Seulement, marchez un peu courbé! Ce sont pour la plupart des petites qui se cachent dans l'herbe drue. Vous savez? **L'humble** violette! On vous l'a assez dit quand vous appreniez à lire!

Vous voilà déjà dans votre jardin. Comme vous passez, les pensées multicolores vous regardent de leur grand œil étonné. Il y en a de toutes blanches et de toutes noires, de rayées et de tachetées, de plaquées et d'ocellées. Celles-ci se pavanent dans de somptueuses peluches; celles-là sont de crêpe habillées comme pour le deuil de quelque rutilant papillon de la saison dernière! Mais elles gardent toutes, sous l'infinie variété des nuances, cette étrange ressemblance de l'œil humain, et, en les voyant si diversement jolies, les vers de Sully-Prud'homme montent d'eux-mêmes aux lèvres:

Bleus ou noirs, tous aimés, tous beaux,  
Des yeux sans nombre ont vu l'aurore!

Qui croirait que cette incroyable débauche de couleur n'est que le déploiement des possibilités latentes de la petite **Violette tricolore**? Mais, c'est une étrangère, une belle étrangère si vous voulez, mais une étrangère quand même... et c'est aux nôtres que je veux vous présenter, à celles qui déjà béaient au ciel bleu quand nulle syllabe française ne s'entendait dans l'immense vallée

laurentienne, à celles qui fleurissaient, belles comme aujourd'hui, sous le pied brutal des primitifs Algonquins d'antan.

Franchissez la haie, et sans crainte de la rosée, faiseuse de bijoux d'une heure, descendez dans le pré. Parmi les trèfles jeunes, voici les touffes vigoureuses de la **Violette à capuchon**. L'azur de sa fleur, moins dilué que celui du ciel, accroche l'œil, et sa grâce sauvage nous accueille à chaque pas.

Qu'est-ce que celle-ci, à tige abondamment feuillée et dont l'azur est si pâle, si pâle qu'on le dirait déteint sous la pluie du Bon Dieu! C'est la **Violette répandue**, hôte du creux des sources et des prés humides. Pâleur n'est pas toujours faiblesse, à preuve que celle-ci fleurit abondamment sous vos pas. Ces deux petites sont pendant des semaines reines dans l'herbe courte et leur règne ne finit que lorsque juin pousse devant lui la horde innombrable des fraisiers aux fleurs de neige.

Arrachez-vous au charme et poussez vers la lisière du bois. Voici que sur la terre encore mal essorée s'épanouit, délicate et solitaire, la **Violette pâle**, si petite que seuls les chercheurs attentifs la découvrent.

Elle vaut que l'on se penche, cette corolle d'un blanc crème admirable, parcourue par de petites lignes à la sépia tout à fait dans le goût du jour. Et remarquons que c'est la seule de nos Violettes qui ait un parfum quelconque, et encore, combien léger! Que penser alors de la probité de nos poètes dits "nationaux" qui nous promènent sans cesse dans les champs embaumés de l'odeur des violettes, qui chantent avec conviction l'humble violette que son parfum trahit, etc.? Je livre ces observateurs sous cloche, à la vindicte du lecteur mieux renseigné!

Mais voici bien autre merveille! Engagez-vous bravement parmi les arbres encore nus. Le tapis de feuilles mortes disparaît sous la multitude exubérante des fleurs précoces, et, parmi les Hépatiques, les Trilles et les Claytonies, s'épanouissent les fleurs jaunes de la **Violette pubescente**. Une Violette jaune! Eh bien oui! Comme le personnage de comédie s'écriant: "Monsieur est persan!" Comment peut-on être persan!" vous êtes tenté de dire; "Comment une Violette peut-elle être jaune! C'est une contradiction flagrante dans les termes!" Quoiqu'il en soit, il y a de par le monde, plusieurs espèces de Violettes jaunes, et la nôtre, anachorète qui ne sort pas des bois, est grande et robuste. Bientôt la fleur passera, et les rares

feuilles de la tige s'élargiront démesurément pour présenter le fruit délicatement enrobé de velours blanc.

Si vous voulez connaître nos plus jolies Violettes, il vous faut gravir nos modestes montagnes, les Laurentides ou les collines montréalaises: Mont-Royal, Saint-Bruno, Belœil, etc. Vous y rencontrerez dans l'ombre discrète des sous-bois humides la **Violette sorore**, qui est une édition agrandie et de soie habillée, de la **Violette à capuchon**. Mais surtout vous verrez dans sa gentilhommière notre incomparable **Violette du Canada** qui a tout pour elle; le feuillage, la fleur, et même le nom que Linnée lui-même lui donna. C'est la géante des Violettes laurentiennes puisqu'elle atteint seize pouces de hauteur. Cette montagnarde de noble race est une blanche un peu lavée de violet, avec un œil d'or et de délicates lignes sombres. Et si vous voulez savoir jusqu'où s'étend son domaine, elle vous dira elle-même qu'elle entend la rude chanson du flot atlantique sur les falaises de la Gaspésie, qu'elle adorne l'immense forêt des Laurentides et s'avance hardiment jusqu'aux coteaux boisés de la Saskatchewan...

Je m'arrête, et cependant la liste est loin d'être close. Je ne vous ai point désigné dans les forêts du Nord la **Violette réniforme**, et, dans les tourbières la **Violette lancéolée**. Vous ne connaissez ni la **Violette à feuille de primevère**, ni la **Violette de Seikirk**, mais... qui ne sut se borner ne sut jamais décrire!

Avec les fleurs on peut tout se permettre, et c'est pourquoi nous allons entrer un instant dans la vie privée de nos Violettes qui, décidément, ont des mœurs étranges. Ces fleurs dont vous admirez la joliesse ne sont qu'une toilette d'apparat masquant une incurable stérilité. En raison de certaines dispositions des organes reproducteurs, elles sont incapables de se féconder elles-mêmes, et certaines espèces seraient vouées à la disparition si elles ne possédaient cette merveilleuse propriété de produire une autre catégorie de fleurs dites "cléistogames", petites et insignifiantes en apparence, sans corolle et qui ne s'ouvrent jamais. Ces fleurs fermées sont le plus souvent dissimulées dans les feuilles mortes et paraissent assez longtemps après les fleurs normales. Comme quoi tout ce qui brille n'est pas or!

Le botaniste a ce bonheur et ce privilège de pouvoir, à son gré, philosopher en plein vent. Les deux genoux dans l'herbe nouvelle, je me suis dit souvent qu'une touffe de Violettes, c'est un peu le monde en raccourci! C'est le monde social, et c'est le monde des

âmes. "Dans les batailles et dans l'histoire, écrivait récemment Henry Bordeaux, il y a des gens dont on ne parle jamais et qui en ont fait autant que les autres". Dans une race qui fait sa place au soleil, il y a aussi les grands noms décoratifs et la multitude au labeur invisible et fécond. Et n'est-ce pas la même éternelle vérité qu'exprime en s'adressant à Marmont, le vieux grognard de Rostand:

Dans le livre aux sublimes chapitres,  
Majuscules, c'est vous qui composez les titres,  
Et c'est sur vous toujours que s'arrêtent les yeux.  
Mais les mille petites lettres, ce sont eux!  
Et vous ne seriez rien, sans la foule humble et noire  
Qu'il faut pour composer une page d'histoire!

Et tout en caressant mes Violettes, je songe encore à la façon dont Dieu établit son règne en ce monde. . . . Je songe à la multitude des âmes saintes et méconnues vouées au labeur invisible et mystique de l'amour! . . . Je songe à celles qui retiennent le bras de Dieu! Je songe à celles dont le cloître ne s'ouvre jamais, et qui fécondent inlassablement le labeur apostolique sur la terre! Je songe . . . mais, c'en est assez, et sur ce brin de philosophie je rentre dans mon vieux cartable toutes mes Violettes.

Poètes, voici le printemps! Fermez vos livres et, avant que de gâter du papier blanc, allez donc voir chez elles nos Violettes laurentiennes.

Fr. Marie-Victorin,

Collège de Longueuil, P. Q.

des E. C.

N.B.—Pour ceux que la chose pourrait intéresser, voici, d'après la nomenclature la plus récente les noms techniques des Violettes mentionnées dans cet article.

Violette tricolore	<i>Viola tricolor</i> L.
Violette à capuchon	<i>Viola cucullata</i> Ait.
Violette répandue	<i>Viola conspersa</i> Reichenb.
Violette pâle	<i>Viola pallens</i> (Banks Brainerd)
Violette réniforme	<i>Viola renifolia</i> A. Gray
Violette lancéolée	<i>Viola lanceolata</i> L.
Violette à feuille de primevère	<i>Viola primulifolia</i> L.
Violette de Selkirk	<i>Viola Selkirkii</i> Pursh.
Violette du Canada	<i>Viola canadensis</i> L.
Violette pubescente	<i>Viola pubescens</i> Ait.
Violette sorore	<i>Viola sororia</i> Willd.

F. V.

## MOUE PRINTANIERE

La dernière neige nous glace  
Après le faux soleil de l'Ours.  
L'hiver en tapinois relace  
L'hermine sur le vert velours.

L'herbe s'était remise à croître  
Dans l'aire humide du terreau,  
Et le bourgeon poussait son goître  
Au nez du monde passereau.

Pendant au moins une semaine,  
Le sol, sous la chaleur molli,  
Avait repris son rire amène  
Depuis novembre démoli.

Étourneaux, geais, merles et grives,  
Venus avec leurs violons,  
Symphonisaient sur les solives  
Qui font niche dans les moellons.

La libellule damoiselle,  
Reprenant son air sauvageon,  
Du ramier condamnait le zèle  
A battre l'aile de pigeon.

Arrivant en bruit de rafale,  
Toute la famille Moineau  
Dans l'humus se gorgeait la fale  
Qui rondoyait comme un tonneau.

Ca et là de jeunes boutures,  
Craintives de voir l'astre en feu,  
Se terraient le long des clôtures  
En attendant le couvre-feu.

Acharnés autour d'une mare,  
Un essaim de grouillants marmots,  
Que l'éclaboussement chamarre,  
Faisaient de la boue et des mots.

Des croisements de corneille  
Rauquaient dans le limpide azur,  
Pendant que les nids en corbeille  
Se moquaient d'elle, sur le mur.

Puis on vit Jean et sa Jeannette  
Qui se regardaient sans parler,  
Lui rougissant, elle inquiète  
Et craignant de capituler.

Toute la vie allait renaître!  
Lorsque venu d'En-Haut, tout noir,  
Le norouet parut en traître,  
Entraînant son gel et son soir.

Et l'herbe fut toute glacée,  
Le bourgeon mourut de douleur,  
La terre eut sa robe froissée  
Et les oiseaux eurent souleur.

Les nids turent leurs mélodies,  
Voyant sous le ciel inclément  
Des perspectives enlaidies  
Surgir à fond de firmament.

Jeannette et Jean, le cœur en peine,  
S'enfuirent du bois parfumé,  
Pour couvrir d'un gilet de laine  
Leurs cœurs transis d'avoir aimé.

Profitons bien des heures brèves  
Qui se réchauffent de soleil,  
De baisers, de serments, de rêves,  
Dans un merveilleux appareil.

La bourrasque monte trop vite  
Sur nos ébauches de bonheur,  
Et nos illusions en fuite  
Ne laissent que du vide au cœur!

Ottawa.

Jules TREMBLAY.

## MAUVAIS TEMPS

—Quel temps de chiens! D'où peut-il venir? s'écriait un marin de Saint-Malo, en se lamentant.

—Comment, vous ne savez pas? répondit son compagnon. Mais il nous vient d'Amérique.

—Dans ce cas, reprit le premier avec conviction: il est bien regrettable ma foi, que Christophe Colomb l'ait découverte!

G. M.

BIBLIOGRAPHIE

**L'Histoire de la paroisse de Champlain:**—volume 1, allant de 1664 à 1700, est une œuvre faite en collaboration et richement fournie de détails. On y voit comme si on y était, la vie des colons, depuis le premier jusqu'au dernier. C'est précisément cela que nous demandons à l'histoire d'une paroisse, car les familles se sentiront toujours plus attachées au sol de la patrie, lorsqu'elles connaîtront le passé de leurs ancêtres en ce lieu qui les a vu naître elles-mêmes. On ne saurait trop encourager ce genre de travail patriotique et, comme le goût se répand aujourd'hui de faire des recherches de cette nature, nous en augurons d'excellents résultats pour l'avenir. Le livre dont nous parlons a été imprimé aux Trois-Rivières.

Morin (Victor)—**Les médailles décernées aux indiens d'Amérique**, I.L.D. 1 vol. in 8. (Extrait des Mémoires de la Société Royale du Canada série III 1915 tome IX pp. 277 à 353 suivi de 15 feuillets hors textes contenant un portrait et 43 figures de médailles.

Monsieur Victor Morin, président de la Société Saint-Jean-Baptiste et de la Société historique de Montréal, est un munismate averti, qui n'amasse pas pour tout enfouir comme un avaré. Il veut faire profiter ces concitoyens de ces richesses. Le présent travail est le fruit de nombreuses années de persévérance patiente et de recherches intelligentes et servira à éclairer l'histoire des rapports des Indiens avec nos souverains sous les dominations française et anglaise.

**L'Art Ornemental:**—Principes et histoire par un Frère des Écoles Chrétiennes. Ouvrage destiné aux élèves des collèges, des couvents, aux professeurs de dessin, aux étudiants en architecture, en sculpture d'ornement et en peinture décorative, aux industriels et à tous les amateurs d'art. C'est le développement de l'opuscule portant le même titre.

1 vol. in 4<sup>o</sup> de 226 pp., relié en percaline sur beau papier.

Les Frères des écoles Chrétiennes, ces éducateurs avertis, ont senti que le moment était venu pour les canadiens d'entrer résolument dans l'étude de l'art ornemental, car l'heure n'est sans doute pas éloignée ou celui qui ne saura pas dessiner sera considéré comme celui qui ne sait pas écrire. Pour juger les choses de l'art, il faut reconnaître les règles fondamentales ceci est vrai en dessin comme en littérature. Le livre qui nous est offert aujourd'hui, répond à un besoin de l'enseignement au Canada. Nous souhaitons à ce livre une large diffusion et nous croyons que ce ne serait pas une mauvaise idée de le distribuer en récompense dans nos écoles. Le livre est relativement très bon marché.

Rév. Père Lamarche, O. P.—**“Le Devoir Electoral”**—Étude doctrinale d'environ 30 pages où sont exposés avec soin les devoirs et responsabilités du citoyen électeur. Prix 10 sous.

Du même auteur:—**“Petit Catéchisme Electoral”**—A l'usage du peuple. Tract de propagande. Adaptation, quant aux principes, de la brochure plus haut annoncée, mais sous une forme familière et simple et procédant par demandes, réponses, explications. Prix 5 sous.

Proulx (Antonin-E.)—**L'enjoleuse, Dévotion, L'Amour à la poste:**—Pièces de théâtre. 1 vol. in 8 de 291 pp. avec portrait de l'auteur. Ottawa, 1916 Prix 75 cents.

Des trois pièces dont ce livre se compose, deux sont en prose et l'une en vers. Elles dénotent chez l'auteur des dispositions plus qu'ordinaires et un sens dramatique développé. Ceux qui constataient que la littérature dramatique était encore peu cultivée chez nous, pourraient bien dans un avenir rapproché lire un chef-d'œuvre sorti de la plume de ce jeune auteur, dont le livre mérite plus qu'une mention. Nous lui consacrons une étude prochainement. P. H.